

Issues and Challenges of the Early Years of Algerian Archaeology (1966-1976)

Enjeux et défis des premières années de l'Archéologie algérienne (1966-1976)

Mounir Bouchenaki

Archéologue, ancien Sous-Directeur général à la Culture de l'UNESCO et ancien
Directeur général de l'ICCROM

Abstract: This article is a testimony on archaeological research and more generally on the protection of cultural heritage in Algeria. It deals with the management of the archaeological heritage, through legislation, institutional frameworks, the training of the first generation of archaeologists, the initiation of the first excavations and multilateral and bilateral cooperation in this field. Through the author's lived experience, it is a question of bearing witness to the achievements, failures and constraints that marked Algerian archaeology during the decade from 1966 to 1976. It provides the scientific community with the data allowing to understand the subsequent development of this discipline in the country.

Keywords: Archaeology, Cultural Heritage, Testimony, Independence, Algeria.

Introduction

C'est en qualité de témoin encore vivant que je souhaite illustrer les premières années postindépendance en me limitant à la période 1966-1976, que je considère comme une des phases-clés des prémices de la discipline archéologique et de l'action en faveur du patrimoine culturel auxquelles se sont dédiés les premiers chercheurs algériens. Chacune et chacun de celles et ceux qui ont vécu cette première période de mise en place des structures de recherche, que ce soit dans le domaine de l'archéologie en Préhistoire ou dans le domaine de l'Archéologie Antique et Médiévale, vont pouvoir contribuer à enrichir une information qui est déjà relativement bien établie sur la base des travaux de collègues et de leurs publications portant les titres de "Bilan de la recherche archéologique musulmane en Algérie (1962-2004)" par l'Inspecteur du Patrimoine, M. Abderrahmane Khelifa, ainsi que "L'Archéologie antique en Algérie, hier et aujourd'hui," de Madame Nacera Benseddik¹ ou encore tout récemment, "Les débuts de l'Archéologie Algérienne 1962-1990, Etat des lieux" de Madame Ymouna Beghdadi.² Par ailleurs, l'on peut noter l'existence de plusieurs travaux de recherche

1. Abderrahmane Khelifa. "Bilan de la recherche archéologique musulmane en Algérie (1962-2004)," *Insaniyat* 39-40 (2008): 177-92; Nacera Benseddik. "L'Archéologie antique en Algérie, hier et aujourd'hui (1954-2004)," *Insaniyat* 39-40 (2008): 193-201.

2. Ymouna Beghdadi, "Les débuts de l'Archéologie Algérienne, 1962-1990, Etat des lieux," *IKOSIM* 7 (2018): 41-60.

et de thèses publiées en France notamment et qui portent sur le thème des recherches archéologiques en Algérie à la fin de la période coloniale française et au début de l'indépendance.

Je souhaiterais mentionner, par exemple, une vision critique de cette période dans l'étude publiée en 2014 par Kahina Mazari, portant le titre de "Archéologues au bord de la crise de nerfs: pratiques archéologiques en Algérie."³ Elle rejoint d'une certaine manière l'appréciation que le Centre national de recherche en archéologie (désormais CNRA) a exprimé tout récemment au paragraphe 2 de l'argumentaire soumis pour un colloque où l'on peut lire que "l'archéologie, discipline vue comme l'apanage d'un personnel français surtout, n'attirait pas spécialement les masses, qui la considéraient comme une science de 'l'élite' coloniale par excellence. Aussi fut-elle regardée comme une séquelle de la colonisation plutôt que comme un héritage culturel."⁴

Une bibliographie, donnée en annexe à cette présentation, montre bien que la littérature concernant la politique culturelle que l'Algérie a développée après la guerre de libération nationale et son accession à l'indépendance est relativement abondante et apporte sans conteste un éclairage utile pour tous ceux qui souhaitent s'intéresser aux premières années de sa mise en œuvre.

Une période de transition de 1962 à 1967 où nombre de professeurs et d'archéologues français sont restés en Algérie

L'un des tous premiers rapports publiés sur la recherche archéologique en Algérie, mentionnant la période couvrant les années 1962 à 1967, a été celui du professeur Jean Lassus, ancien directeur du Service des Antiquités de l'Algérie, resté en poste après l'indépendance du pays jusqu'en 1964.⁵

Il décrivait alors la situation comme suit: "Depuis 1962, l'étude de deux sites antiques a été reprise dans la région au sud de Sétif, à la demande du sous-préfet de Tobna, quelques sondages ont été exécutés à Tubunae en bordure du Hodna. Et une enquête épigraphique a été entreprise à Zana (Diana Veteranorum) par Madame Assa-Bloch. Mais c'est à la Kalaa des Beni Hammad que les efforts les plus importants ont été accomplis. La capitale Hammadide avait jadis été explorée par le général de Beylié vers 1908, puis par M. Georges Marçais et son élève M. Lucien Golvin en 1951, après une longue interruption. Le dégagement du Palais du Fanal a été repris,

3. Kahina Mazari, "Archéologues au bord de la crise de nerfs: pratiques archéologiques en Algérie," in *Pratiquer les sciences sociales au Maghreb*, dir. Mohammed Almoubaker et François Pouillon (Casablanca: Centre Jacques-Berque, Fondation du Roi Abdul-Aziz Al Saoud pour les Études Islamiques et les Sciences Humaines, 2014), 381-92.

4. Voir argumentaire présenté par le CNRA comme préliminaire de cette conférence: La recherche archéologique en Algérie. Etat des lieux - Enjeux et perspectives (Tipasa, 14-16 Décembre 2021). L'appel peut être consulté sur le site du centre: <http://cnra.dz/?p=4259>.

5. Jean Lassus, "Le Service des Antiquités en Algérie (1957-1967)," *Revue Archéologique*, nouvelle Série, 2^{ème} fascicule (1967): 361-71.

malgré les difficultés d'accès, sous la direction de MM. André Berthier et Lucien Golvin en 1960. Depuis 1963, une campagne de fouilles a lieu chaque année sous la direction de M. Bourouiba qui travaille à la fois dans le palais et autour de la mosquée... Une dernière mission à Pâques 1967 en compagnie du jeune architecte Jean-Claude Golvin, fils de l'ancien fouilleur de la Kalaa des Beni Hammad, nous a permis d'avancer considérablement notre préparation... et nous pouvons désormais prévoir une prochaine publication."

C'est donc le regretté professeur d'histoire médiévale à l'Université d'Alger, M. Rachid Bourouiba, que l'on peut considérer parmi les premiers archéologues algériens travaillant sur le terrain immédiatement après l'indépendance, tandis que plusieurs chercheurs français restaient encore au Service des Antiquités, comme le souligne le rapport de Jean Lassus cité plus haut.

Dans ce même rapport, Jean Lassus annonce la parution du B.A.A. (*Bulletin d'archéologie algérienne*): "Le premier numéro du *Bulletin d'archéologie algérienne* vient de paraître sous les auspices de la Direction des Affaires Culturelles de la République algérienne démocratique et populaire. Le premier numéro d'*Antiquités africaines* va être publié par le CNRS. Les chercheurs auront donc les moyens de faire connaître les résultats de leurs travaux. Je me permets de compter en particulier sur un ultime effort de mes anciens collaborateurs."⁶

Ainsi donc ce témoignage vient confirmer qu'il n'y a eu une sorte de continuité discrète des chercheurs français qui étaient restés en Algérie après l'indépendance. Un autre témoignage important à cet égard se trouve dans la mention suivante du rapport de Jean Lassus: "A Pâques 1963, une réunion de tout le personnel du Service des Antiquités s'est tenue à Sétif, sous la présidence de M. Jean Mallon, alors Directeur des Beaux-Arts. Il a constaté que, malgré les difficultés de la veille, chacun poursuivait sa tâche. M. Paul-Albert Février est Conseiller technique auprès du Directeur, avec le titre d'inspecteur général. Il dirige d'autre part la section d'Alger du Centre de Recherches sur l'Afrique Méditerranéenne, une création de notre CNRS. Il y a un Architecte des Monuments Historiques, M. André Ravéreau, avec un service distinct... Mes anciens étudiants de la Faculté des Lettres d'Alger, Algériens et Français ont pris la relève. D'autres se préparent. On peut considérer l'avenir comme assuré."⁷

Et c'est ainsi que l'on peut noter la présence de M. Jean-Paul Morel qui a effectué des sondages à Hippone en 1964, de même que M. Hans-Georg Pflaum qui a poursuivi en 1965 l'inventaire épigraphique de la Numidie. A Sétif se trouvaient M. Paul-Albert Février et M. Roger Guéry, à Lambèse, M. Marcillet-Jaubert, et à Cherchel et Tipasa, Serge Lancel, tandis que M. Pierre Salama poursuivait ses recherches à Alger (à Rusguniae-Cap Matifou) sur les bornes milliaires et les trésors monétaires.

6. Lassus, "Le Service," 361-71.

7. Ibid., 362.

A la suite de M. Jean Lassus, c'est M. Paul-Albert Février qui reste en Algérie après l'indépendance de l'Algérie. Voici ce qu'écrit Clémentine Gutron à son sujet: "Une fois l'Algérie indépendante, Février fait le choix d'y rester, à la fois comme directeur du Centre de recherches sur l'Afrique méditerranéenne (CRAM) et comme professeur à l'université d'Alger. Tandis qu'il œuvre à l'algérianisation de l'archéologie, sous la coupole de l'Institut de France, certains académiciens déplorent l'influence du péril 'progressiste' [...] Février, lui, avait accepté avec une certaine fierté de devenir professeur à titre algérien à partir de 1967 [il] était conseiller technique au ministère algérien de l'Éducation nationale et participait, pour le compte des Antiquités de l'Algérie, à la rédaction de la législation archéologique du pays."⁸

Un rapport intitulé "Recherches Archéologiques en Algérie (1964-1966)" a été présenté par M. Paul-Albert Février à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1967, dans la lignée de ce qui avait été présenté par Jean Lassus, ce rapport mentionne les nouvelles autorités en charge de l'archéologie et le recrutement de quatre archéologues algériens chargés du lancement et du suivi de fouilles comme celles de Sétif, Tiddis, Cherchel et Tipasa. Mais à l'instar de ce que signalait Jean Lassus, de nombreux chercheurs français étaient restés sur place, tel M. André Berthier au Musée de Constantine et deux collaborateurs (M. Bussière et M. Reydellet), M. Bonnal à Timgad, M. Roger Guéry à Sétif, et M. Serge Lancel à Tipasa.

Il rappelle l'organisation d'un chantier d'un mois et demi en été 1965 et 1966 sur l'amphithéâtre de Tébessa dont la publication devait être assurée par M. Robert Lequément, "aidé dans la direction du chantier par Mounir Bouchenaki." Se sont joints en 1966 à ce chantier M. Dagens, membre de l'École française de Rome et M. Fredouille, maître-assistant à la Sorbonne de même des étudiants de la Faculté des Lettres d'Alger, dont M. Abderrahmane Khelifa et de Paris, Mme Mireille et M. Paul Corbier. D'autres chercheurs français avaient des travaux en cours comme Melle Lemée sur les mosaïques de Djemila M. Janon sur Lambèse, M. Ville-Allaman sur les basiliques de Djemila. Un chercheur allemand, M. Jurgen Christern, préparait à cette époque (1965-1966) un catalogue des basiliques chrétiennes de l'Afrique du Nord, tandis que M. Friedrich Rakob se préparait à effectuer le relevé le camp de Lambèse. De son côté, M. Marcillet-Jaubert achevait de prospecter les côtes de l'Oranie, en vue de sa publication sur les échelles puniques. Pour sa part, Melle Fatima Kadra a été chargée de l'étude des Djeddars de la région de Tiaret, à partir de fouilles sur les sites, tandis qu'un chantier de fouilles médiévales à la Kala'a des Beni Hammad a été confié à M. Rachid Bourouiba durant les saisons de 1964, 1965 et 1966.

A cet égard, c'est dans le premier numéro du *Bulletin d'Archéologie Algérienne* (1962-1965) publié à Paris par les Editions De Boccard que l'on peut noter l'article

8. Clémentine Gutron, "Archéologies maghrébines et relectures de l'histoire. Autour de la patrimonialisation de Paul-Albert Février," *L'Année du Maghreb* 10 (2014): 163-80.

du Directeur des Affaires Culturelles, M. Habib Hamdani⁹ concernant les débuts de l'archéologie algérienne. A ces missions sur le terrain, il convient d'ajouter le dépouillement des archives et des publications antérieures effectué par Mme Tomic et M. Courtot. Ont été également mentionnés les travaux de M. Pierre Salama à Rusguniae (Cap Matifou) et le relevé des inscriptions latines de Numidie effectué par M. Hans-Georg Pflaum.

Paul-Albert Février a également confié à M. Philippe Leveau en 1967 tandis qu'il occupait les fonctions de maître-assistant à l'Université d'Alger, la responsabilité d'une fouille d'une aire funéraire de la nécropole de Cherchell. Il a ensuite poursuivi, souvent accompagné de l'architecte Jean-Louis Paillet, pendant plusieurs années une prospection systématique de Cherchell et de ses environs. A son retour en France en 1972, il était nommé à l'Université d'Aix-en-Provence et c'est là qu'il a soutenu sa thèse sur "Caesarea de Maurétanie..."¹⁰ Voici donc rapidement résumées les diverses parties du rapport de M. Paul-Albert Février qui nous conduit à mieux appréhender cette période initiale de la recherche archéologique durant les deux ou trois années qui ont suivi l'indépendance. Et il me semble important de signaler, après cette rapide énumération, que la regrettée Fatima Kadra a été la toute première archéologue algérienne qui a conduit plusieurs missions de fouilles sur le terrain en Oranie et dans la région de Sétif.

C'est un récent travail dans le cadre d'un Master entrepris par M. Jamaludine Shable sous la direction de M. François Quantin sur "Les institutions archéologiques postcoloniales de l'Algérie" présenté à l'Université de Pau et des pays de l'Adour qui semble être un compendium visant à être exhaustif sur le sujet qui fait l'objet du présent article.¹¹ Selon ce chercheur "L'enquête sur les instituts archéologiques postcoloniaux de l'Algérie et les nouveaux changements qui ont eu lieu dans ce domaine après son indépendance est un sujet intéressant et novateur. En effet, jusqu'à présent, peu de recherches ont été faites sur les fonctions essentielles des instituts archéologiques de l'Algérie postcoloniale. De plus, il est difficile de trouver une littérature scientifique regroupant toutes les informations de façon exhaustive et spécifique. Les faits archéologiques de ce pays ont une histoire plus ancienne..."¹²

L'attitude officielle de l'Algérie indépendante à propos du patrimoine culturel et de la recherche archéologique

Il nous faut, à présent, après avoir constaté qu'un certain nombre de chercheurs français sont restés à leur poste de travail à Alger comme dans certains sites de

9. Habib Hamdani, "L'archéologie algérienne depuis l'indépendance," *Bulletin d'Archéologie Algérienne* I (1962-1965): 1.

10. Philippe Leveau, "Caesarea de Maurétanie et son territoire. Contribution à l'étude des rapports ville-campagne dans l'empire romain" (Thèse de doctorat sous la direction de Paul-Albert Février, Université d'Aix-Marseille, 1979).

11. Jamaludine Shable, "Les institutions archéologiques postcoloniales de l'Algérie" (Master 1 Recherche 'Culture, Arts, Société,' Université de Pau et des Pays de l'Adour, France, 2014/2015).

12. Shable, "Les institutions."

l'intérieur du pays, se pencher sur la position des autorités algériennes concernant le domaine de l'archéologie et voir comment elles se sont préoccupées du domaine plus global du patrimoine culturel et de sa gestion.

Un mois avant la proclamation officielle, en juillet 1962, de l'indépendance du pays, avaient été adoptés un certain nombre de principes que l'on retrouve au Chapitre III, paragraphe D de la "Charte de Tripoli," adoptée à l'unanimité par le Conseil National de la Révolution Algérienne (CNRA). Le paragraphe D intitulé "Pour une nouvelle définition de la culture" affirmait que "la culture algérienne sera nationale, révolutionnaire et scientifique... Pour cela elle s'appliquera à reconstituer, à valoriser et à faire connaître le patrimoine national et son double humanisme classique et moderne afin de les réintroduire dans la vie intellectuelle et l'éducation de la sensibilité populaire."¹³ En même temps, le constat sommaire qui était présenté en 1965 soulignait la gravité des séquelles de la domination coloniale qui, selon le premier Sous-Directeur des Beaux-Arts, M. Sid Ahmed Baghli, "ont été dramatiques dans le domaine de la recherche archéologique et historique, de la protection de certains monuments et de la promotion des arts d'une manière générale."¹⁴

Les différentes sphères de l'activité culturelle, allant du cinéma algérien nouvellement créé, au théâtre, aux arts plastiques et à la création artistique, aux arts et traditions populaires, à la littérature, au livre et à la lecture publique, à la musique et enfin au patrimoine culturel qui ont été d'emblée placées sous la tutelle de l'État, ont fait l'objet au cours des dernières années, de plusieurs recherches universitaires, d'analyses, d'articles de presse et de publications. Cependant, la plupart d'entre elles, si elles s'attardent sur le cinéma, le théâtre ou les arts plastiques, passent relativement vite sur le volet consacré au patrimoine culturel en Algérie après l'indépendance, se contentant parfois d'émettre un constat assez laconique comme celui que l'on peut lire dans l'ouvrage de Mme Nabila Oulebsir qui affirme que "la mise en place d'une politique patrimoniale cohérente et soutenue par la contribution de spécialistes en la matière est tardive en Algérie et date des débuts des années 1990." Elle ajoute, en citant le Rapport préliminaire sur la stratégie de promotion de l'action culturelle que "le patrimoine du pays est riche mais non valorisé et a souffert même d'une situation de non-gestion."¹⁵ De même, dans le mémoire de Master sur les institutions culturelles en Algérie, M. Amine Khaled note "qu'il est paradoxal de relever que l'Algérie n'a réussi à établir une loi sur la protection du patrimoine culturel qu'en 1998, les lois qui régissaient jusqu'alors sont l'héritage de la conception coloniale du patrimoine. La loi 98-04, quoique saluée par les experts et jugée avant-gardiste,

13. Site internet de la République algérienne: <http://www.el-mouradia.dz/francais/symbole/textes/tripoli.htm>.

14. Sid-Ahmed Baghli, *Les Aspects de la politique culturelle de l'Algérie*, collection Les politiques culturelles (Paris: UNESCO, 1978), 19.

15. Nabila Oulebsir, *Les usages du patrimoine, Monuments, musées et politique coloniale en Algérie (1830-1930)* (Paris: Editions de la Maison des sciences de l'Homme, 2004), 305. Le Rapport cité est publié par le Conseil national économique et social (CNES), Rapport préliminaire-publication datée de 1995.

a attendu jusqu'en 2002 pour bénéficier de décrets exécutifs permettant son application.¹⁶ Ces jugements lapidaires montrent bien que la situation héritée de la colonisation était particulièrement complexe et qu'elle mériterait d'être analysée de façon plus approfondie, sur la base d'une documentation plus complète, les archives n'ayant pas été dépouillées de manière systématique.

C'est la raison pour laquelle il y a eu une tendance, dans les récents écrits, à minimiser ou même à ignorer les efforts menés en matière de politique patrimoniale au cours des deux premières décennies de l'indépendance, et ce en dépit de ressources humaines et financières extrêmement réduites, mais avec néanmoins un certain nombre de résultats tangibles et qu'il faudra nécessairement prendre en compte lors de l'établissement d'un bilan plus complet.

Un essai de bilan préliminaire sur les premières structures algériennes chargées du patrimoine culturel

L'objectif de cette première esquisse de bilan sur les premières années de l'indépendance et l'impact qu'elles ont pu avoir sur la recherche archéologique n'a pour ambition que de fournir des éléments d'information objectifs et de première main, ouvrant la voie à une recherche ultérieure plus détaillée. En 1962, les structures héritées de la période coloniale et la terminologie qui leur était appliquée, à savoir le Service des Antiquités de l'Algérie, le Service des Monuments Historiques ont perduré; il y eu une création dans ce domaine: celle du Service des Musées qui n'existait pas auparavant. Les structures administratives qui géraient les Antiquités et les Monuments Historiques ont perduré après 1962, en étant placées sous la tutelle du nouveau Ministère de l'Éducation Nationale, et l'on doit noter à cet égard, qu'il n'y a pas eu rupture mais une continuité de gestion de ces Services par un personnel français qui n'avait pas quitté l'Algérie, comme cela a été indiqué plus haut.

En reprenant partiellement les structures préexistantes de l'époque coloniale dans le domaine de l'archéologie, des musées et des monuments et sites historiques, le Gouvernement algérien a d'abord procédé à la création, au sein du Ministère de l'Orientation Nationale, d'une Direction des Affaires Culturelles à la tête de laquelle a été nommé, dès 1964, le professeur Habib Hamdani, lui-même ancien professeur à l'École des Langues Orientales à Paris. De cette direction dépendait la Sous-Direction des Beaux-Arts qui coiffait le Service des Antiquités, le Service des Monuments Historiques ainsi que celui des Musées nationaux. Cette Sous-Direction, installée dans des locaux préfabriqués situés au sein du parc de l'École Nationale des Beaux-Arts, a été dirigée, dès 1964, par M. Sid-Ahmed Baghli, diplômé d'histoire de l'Université de Grenoble. Il occupera cette fonction jusqu'en 1974, date à laquelle il aura la responsabilité de la SNED (Société Nationale d'Édition et de Diffusion) placée sous la tutelle du Ministère de l'Information et de la Culture. Ces deux premiers hauts fonctionnaires algériens qui dépendaient du secteur de la culture,

16. Amine Khaled, "Institutions culturelles en Algérie. L'administration entre hégémonie et impuissance" (Mémoire de Master, Université de la Sorbonne, Paris, juin 2006), 55.

M. Habib Hamdani et M. Sid-Ahmed Baghli, ont eu le mérite d'assurer la transition durant les premières années de l'indépendance. Ce sont eux qui ont assumé une lourde responsabilité de mise en place d'une administration naissante peu à peu algérianisée, et ce sont eux qui ont défini les nouvelles orientations à la lumière des exigences culturelles auxquelles l'Algérie était confrontée.

C'est seulement en 1970 que les deux structures qui dépendaient du Ministère de l'Education Nationale, à savoir la Direction des Affaires Culturelles et la Sous-Direction des Beaux-Arts, ont été transférées vers le Ministère de l'Information et de la Culture récemment établi. Le nouvel organigramme de ce Ministère a élevé la Sous-Direction des Beaux-Arts au rang de direction, avec comme nouvel intitulé Direction des Beaux-Arts, Monuments et Sites. L'article très détaillé de Madame Ymouna Rebahi cité plus haut, donne toutes les dénominations successives des services administratifs ayant géré le secteur des affaires culturelles et du patrimoine culturel. Il n'y a donc pas lieu de les rappeler ici.

Avec un pays d'une richesse patrimoniale exceptionnelle, l'Algérie indépendante a fait face à de nombreux défis et notamment à l'urgence d'une reprise en main des sites archéologiques ainsi que des monuments historiques et des musées dont certains étaient dans un état d'abandon et de dégradation après 7 années de guerre. En l'absence de personnel algérien spécialisé dans le domaine du patrimoine culturel, et conformément aux Accords d'Evian du 18 mars 1962,¹⁷ il était prévu qu'un appui technique serait apporté à l'administration algérienne qui allait prendre progressivement la place de l'administration française. C'est ainsi que le premier Directeur du Service des Antiquités de l'Algérie indépendante était alors M. Jean Lassus, professeur d'histoire ancienne à l'Université d'Alger, Faculté des Lettres, ancien résistant et prisonnier à Dachau. Personnalité libérale connue, il fut désigné par les autorités algériennes pour assurer la continuité du poste qu'il occupait à Alger depuis 1955. Il avait été également nommé Doyen de la Faculté des Lettres d'Alger de 1962 à 1964. J'ai été son étudiant en 1963 et j'assumais alors la présidence de l'Association des étudiants d'histoire et de géographie d'Alger. C'est M. Jean Lassus qui fit nommer le professeur Paul-Albert Février, archéologue de renom connu pour ses positions en faveur de l'indépendance algérienne, et qui avait fouillé, en qualité de membre de l'École française de Rome, le site antique de Sétif où il a mis au jour un quartier d'époque paléochrétienne entre 1959 et 1961.¹⁸

Premiers défis et premières urgences pour l'archéologie, les musées et les sites

Ainsi donc, après le 5 juillet 1962, le premier défi et l'urgence résidaient dans le maintien des crédits permettant d'assurer une permanence et un gardiennage des

17. Accords d'Evian, mars 1962, Paragraphe B, Article 3.

18. Paul-Albert Février, *Fouilles de Sétif. Les basiliques chrétiennes du quartier nord-ouest* (Paris: Editions du CNRS, 1965).

principaux sites archéologiques et des musées à travers le pays. C'est ainsi que des sites comme Cherchell, Djemila, Hippone, Sétif, Tébessa, Timgad et Tipasa ont pu être régulièrement entretenus et gardés. Je peux en témoigner, car pendant les cours de licence d'histoire et de géographie à la Faculté des Lettres d'Alger, des professeurs comme par exemple André Prenant ou Paul-Albert Février organisaient des visites de sites pour les étudiants que nous étions entre 1963 et 1965. Toutefois, la plupart des chantiers de fouilles archéologiques, signalés plus haut,¹⁹ n'ont pas continué faute de personnel scientifique, à l'exception de quelques interventions mineures comme celle du professeur Serge Lancel à Tipasa en 1964 et 1965 auxquelles j'ai été associé comme étudiant.²⁰

Il n'en reste pas moins que l'on a pu noter la présence, dans le cadre de l'application des Accords d'Evian, de conservateurs de musées qui n'ont pas quitté leur poste en 1962, comme par exemple, Jean de Maisonneuve qui a continué à diriger le Musée des Beaux-Arts d'Alger. Il est reconnu comme ayant soutenu l'action déterminée de M. Sid-Ahmed Baghli en vue de la restitution, en 1970, de 300 œuvres d'art qui avaient été déplacées au Musée du Louvre à Paris "pour des raisons de sécurité," selon les autorités françaises. Il en a été de même pour le conservateur du Musée de Cirta, M. André Berthier, qui a poursuivi sa tâche avec l'accord des autorités algériennes jusqu'en 1973, ainsi que pour M. Serge Lancel qui était maître-assistant d'histoire ancienne à la Faculté des Lettres d'Alger et qui assurait en même temps les fonctions de conservateur du musée et du site de Tipasa jusqu'en 1965. Après l'année scolaire de 1965-1966 pendant laquelle j'ai exercé en qualité de professeur d'histoire et de géographie au Lycée Emir Abdelkader d'Alger (ex-Lycée Bugeaud), j'ai été nommé en 1966 conservateur du musée et du site de Tipasa et la passation s'est effectuée alors avec M. Serge Lancel qui venait d'être nommé professeur à Grenoble. Cette passation s'est faite tout naturellement puisque je travaillais déjà sur le chantier de fouilles de Tipasa sous la direction de Serge Lancel. Il a continué à retourner régulièrement à Tipasa jusqu'en 1968 pour finaliser l'étude du matériel découvert dans la nécropole occidentale de la Porte de Césarée.

Il nous faut souligner dans cet essai de bilan des premières années de la mise en place des structures algériennes pour la sauvegarde des sites archéologiques le rôle essentiel joué par le corps des gardiens de sites et de musées. Ils avaient tous un statut de vacataires, mais on ne dira jamais assez combien la présence des gardiens a permis à la grande majorité des sites et musées algériens de ne pas connaître les dommages et les désastres que les conflits et les guerres ont causé dans des pays comme l'Irak, la Libye et la Syrie, cinquante années plus tard.

19. Voir les rapports publiés par Jean Lassus et Paul-Albert Février, dans *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres (AIBL)* et *Revue Archéologique*, cités plus haut.

20. Serge Lancel, "Fouilles de la nécropole occidentale de la porte de Césarée à Tipasa," *Bulletin d'Archéologie Algérienne* IV (1970): 149-266.

L'appel dès 1964 à la coopération avec l'UNESCO

Autre priorité qu'il fallait prendre en compte et qui a fait l'objet des premières discussions à propos des orientations du Gouvernement algérien pour la prise en compte du domaine du patrimoine culturel, celles concernant l'état du patrimoine culturel et celles relatives à la préparation de textes législatifs qui allaient progressivement remplacer la législation française encore en vigueur au cours des premières années de l'indépendance. C'est ce dernier thème qui a été le moins étudié par les auteurs d'articles cités plus haut, qui se sont limités à considérer que la législation algérienne en matière de patrimoine était calquée sur la législation française. Il y a, à ce sujet, une vérité à établir, et là encore c'est en qualité de témoin et acteur ayant vécu toutes les phases de développement de la prise en charge par les autorités nationales du domaine du patrimoine culturel que j'écris ces lignes. C'est ainsi que deux actions importantes ont été initiées avec l'assistance de l'UNESCO: la préparation d'une législation nationale ainsi que l'établissement de rapports dressant un état des lieux patrimoniaux qui était loin d'être connus par les responsables algériens. Dès les années 1964 et 1965, la direction des Affaires culturelles et la Sous-Direction des Beaux-Arts ont sollicité l'UNESCO qui a envoyé en Algérie M. Selim Abdul-Hak en sa qualité de chef de la division des musées et des monuments historiques et d'ancien directeur général du patrimoine culturel de la Syrie. Avec sa permission, je cite ici le rapport de M. Mourad Betrouni, préhistorien et ancien directeur central au Ministère de la Culture, concernant cette première mission d'un expert de l'UNESCO en Algérie "En 1964, sur demande du gouvernement algérien, un expert syrien de l'Unesco, le Dr Selim Abdul-Hak, directeur général des antiquités et des musées de Syrie, Consultant à l'Unesco – il deviendra, plus tard, chef de la division des musées et des monuments historiques à l'Unesco – est dépêché en Algérie, pour une mission de 38 jours (du 30 mars au 10 avril) ayant pour termes de référence:

a: procéder à une étude d'ensemble des musées d'Algérie;

b: établir un programme pour le développement futur de ces musées, en ce qui concerne notamment la constitution et les méthodes de présentation des collections, l'étude et la mise en œuvre d'un plan de recherche, la formation du personnel spécialisé. Cette mission a été accompagnée par M. Sid-Ahmed Baghli, directeur des musées algériens, M. Jean Lassus, toujours directeur du Service des antiquités et des monuments historiques et P.-A. Février, directeur du CRAM, auxquels il faut ajouter les directeurs, conservateurs des musées, les directeurs des fouilles et le personnel de la Direction des musées algériens."²¹ Il y eut par la suite deux autres missions en Algérie, en 1964 et 1966, de l'architecte Alexandre Lézine, en qualité d'expert

21. Mourad Betrouni, "Collections et musées: de la construction d'un passé colonial (4^e partie et fin). Du processus de transfert de souveraineté," <https://www.lesoirdalgerie.com/contribution/du-processus-de-transfert-de-souverainete-29184/print/1>.

de l'UNESCO,²² pour étudier l'état de conservation des monuments islamiques et proposer la poursuite des opérations de restauration notamment à la Qala'at des Beni Hammad, la Casbah d'Alger et Tlemcen.

L'Ordonnance présidentielle 67-281 du 20 janvier 1968

Quant au thème de la législation, la Direction des Affaires Culturelles a mis en place, dès le début de l'année 1967, une commission composée des personnalités suivantes:

M. Habib Hamdani,²³ Directeur, M. Sid Ahmed Baghli, Sous-Directeur, M. Ahmed Boudjakdji, Inspecteur général au Ministère de l'Education; de plus il a été fait appel à M. Hanna Saba, Conseiller Juridique à l'UNESCO ainsi qu'aux professeurs Ahmed Mahiou et Pierre Salama, de la Faculté de Droit d'Alger et au professeur Paul-Albert Février, alors Inspecteur au Service des Antiquités. En ma qualité d'Attaché de recherches recruté au mois de juin 1966, j'ai suivi les réunions préparatoires à la promulgation d'une Ordonnance présidentielle relative aux fouilles et à la protection des sites et monuments historiques et naturels. Ce groupe de travail a fait appel au Directeur général des Antiquités d'Egypte, le professeur Gamal Mokhtar et au professeur Nikolaos Yalouris, Directeur général des Antiquités de Grèce, pour examiner les textes règlementaires édictés par ces deux pays méditerranéens riches en patrimoine culturel, en vue de faire une étude comparative. C'est ainsi qu'a été formulé le texte de l'Ordonnance proposé au Secrétariat général de la Présidence du Conseil de la Révolution. Cette ordonnance a été promulguée le 20 décembre 1967 sous le numéro 67-281 et publiée au Journal Officiel de l'Algérie le 20 janvier 1968.

De l'avis de tous les juristes spécialisés dans la protection du patrimoine culturel, le texte de cette Ordonnance était novateur et se différençait de façon claire de la législation française de l'époque coloniale. On peut citer par exemple la question de l'interdiction "d'exporter tout objet classé, mobilier ou immobilier par destination, présentant un intérêt national du point de vue de l'histoire de l'art et de l'archéologie" (Titre I -Article 4). A cet égard, cette disposition reflétait le texte de la Convention de l'UNESCO de 1970 "sur les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transport illicites de la propriété de biens culturels." Sans attendre les décrets d'application de cette Ordonnance, ceux qui ont connu le parking de la Sous-Direction des Beaux-Arts se souviennent des dépôts provenant des déménagements de particuliers qui devaient obtenir un quitus certifiant que leur déménagement vers l'étranger ne comportait pas d'objets d'art ou de pièces archéologiques. Pour ceux qui ont vécu cette période, la mise en œuvre de l'article 4 de l'Ordonnance se manifestait par la présentation des déménagements devant les bureaux de la Sous-Direction des Beaux-Arts située au-dessous de

22. Alexandre Lézine, *Algérie: Conservation et restauration des monuments historiques (avril-juin 1966)* (Paris: UNESCO, 1966), 46 p. dont 25 p. de planches.

23. Hamdani, "L'archéologie algérienne."

l'École Nationale des Beaux-Arts et nombre de coffres berbères anciens et d'objets provenant du pillage des objets lithiques recueillis dans le désert étaient saisis et envoyés au Musée National des Arts et Traditions Populaires. Par ailleurs, et sans prendre en compte la Loi française dite "Loi André Malraux" du 4 août 1962 sur la sauvegarde des quartiers anciens, l'Ordonnance algérienne de 1968 spécifie bien en son article 20 "qu'un site historique est un ensemble d'immeubles urbains ou ruraux présentant l'intérêt national défini à l'article 19. Il peut comprendre tout ou partie de villes, de villages, d'espaces bâtis ou non bâtis, y compris le sous-sol afférant à ces catégories." Certes, les procédures de classement sur l'Inventaire et sur l'Inventaire supplémentaire restaient semblables à celles promulguées par la législation française. Les similitudes à cet égard sont grandes dans la plupart des législations nationales.

Comme l'a souligné M. Sid-Ahmed Baghli,²⁴ trois mesures législatives ont été prises en application de l'Ordonnance 67-281: "La célèbre vallée du Mzab (Arrêté du 28 Juin 1969) dont l'architecture exemplaire et le site impressionnant constituent un ensemble culturel mondialement connu. Un atelier spécialisé, subventionné par l'État, a été créé pour veiller à la sauvegarde de la pentapole qui s'y trouve. Le deuxième classement (Décret no. 72-168) assure depuis 1972 la protection du Parc National du Tassili, site prestigieux où l'homme et la nature ont conjugué leur génie pour créer un musée en plein air d'art et de préhistoire. L'Office du Parc National du Tassili est chargé de protéger et mettre en valeur cette pièce maîtresse du patrimoine. Enfin, l'ouverture d'une instance de classement de la Casbah d'Alger a permis en 1975 d'accorder la priorité à la sauvegarde de cet important ensemble urbanistique, historique et touristique." Aussi et sans entrer dans le détail de chaque article le lecteur pourra vérifier par lui-même que les concepts les plus à jour (à cette époque, bien entendu), tels que ceux définis en 1964 par la Charte de Venise de l'ICOMOS figuraient déjà dans le texte de l'Ordonnance 67-281, de même, la prise en compte des sites naturels, qui n'apparaissent pas du tout dans la législation française, mais qui ont été présents dans cette première législation nationale algérienne. Nous savons qu'à cette période, les concepts réunissant patrimoine naturel et patrimoine culturel étaient en gestation dans la rédaction par l'UNESCO de la Convention de 1972 sur la protection du patrimoine mondial culturel et naturel. Il est à rappeler que cette législation algérienne de 1968 restera en vigueur pendant près de 30 ans et ce jusqu'à l'adoption par l'Assemblée Nationale de la Loi du 15 Juin 1998, relative à la protection du patrimoine culturel.

Les axes principaux d'une action opérationnelle pour la sauvegarde du patrimoine algérien

Les structures mises en place et les responsables nommés, quelles allaient être les stratégies à définir et les objectifs à atteindre, compte tenu des besoins urgents auxquels le pays devait faire face dans les domaines et en tenant compte du fait que le patrimoine culturel n'était pas considéré comme une priorité nationale? C'est au

24. Baghli, *Les Aspects*.

cours des discussions menées, en 1966-1967, au sein de la Direction des Affaires Culturelles et surtout lors du Colloque National sur la Culture organisé au Club des Pins par le Ministre de l'Information, M. Seddik Benyahia, pendant trois jours en juin 1968, et au cours duquel j'avais été désigné en qualité de président de la commission art et culture, que cinq thèmes principaux ont été retenus:²⁵

- Le recrutement et la formation d'un personnel algérien au sein des trois structures relevant de la Direction des Affaires Culturelles et de la Sous-Direction des Beaux-Arts, le Service des Antiquités, le Service des Monuments Historiques et le tout dernier service créé, celui des Musées.

- La revalorisation du patrimoine national par la relance de la recherche archéologique ainsi que la mise en œuvre de programmes de restauration de monuments historiques, mettant l'accent sur la période musulmane qui n'avait pas reçu la même attention que la période antique, lors de la colonisation.

- Le lancement d'une publication scientifique qui porterait le nom de *Bulletin d'Archéologie Algérienne*, en remplacement de la revue *Libyca-Archéologie-Epigraphie*, publiée par le Service des Antiquités à l'époque coloniale et dont le titre risquait de créer une confusion avec celui de la revue *Libyca-Anthropologie-Préhistoire-Ethnographie*, publiée par le Centre de recherches sur l'archéologie préhistorique et l'ethnographie (CRAPE), dirigé par le professeur Mouloud Mammeri qui avait succédé en 1969 au professeur Gabriel Camps.

- Le lancement d'une campagne de sensibilisation autour des Musées par la création d'un Service Educatif des Musées, confié à un enseignant chevronné, M. M'hamed Aït-Djaffar.

- L'appel aux organismes internationaux spécialisés tels que l'UNESCO, l'ALECSO, l'ICCROM, l'ICOM, l'ICOMOS et l'UICN de même que le développement de la coopération universitaire internationale en matière d'archéologie, de muséologie, de conservation et de restauration des biens culturels mobiliers et immobiliers.

Ces cinq axes ont servi de base à la définition d'une stratégie de développement d'une politique patrimoniale pendant la première décennie qui a suivi l'indépendance de l'Algérie.

Cependant, l'une des faiblesses majeures du domaine de la gestion du patrimoine culturel au lendemain de l'indépendance résidait dans l'absence de personnel scientifique algérien spécialisé dans les disciplines telles que l'archéologie, la muséologie, la conservation et la restauration des monuments et sites historiques. On peut ainsi affirmer, sans risque de se tromper, qu'il n'existait en Algérie, avant l'indépendance, aucun spécialiste dans les disciplines citées plus haut. Aussi, est-ce sous l'impulsion de la Direction des Affaires Culturelles et de la Sous-Direction

25. Voir Journal *El Moudjahid* du 9 et 10 juin 1968.

des Beaux-Arts que les premiers recrutements d'Algériens ont été faits. Je souhaite évoquer et souligner le fait qu'avec très peu de collègues, nous avons constitué la première génération de jeunes débutants en archéologie qui a dû prendre la relève des collègues français qui retournaient peu à peu en France à partir des années 1967-1968. Il avait fallu attendre, en effet, quelques années après 1962 pour que naisse ce premier corps de jeunes historiens et géographes que la Faculté des Lettres d'Alger avait pu former et faire en sorte que les tous premiers licenciés et diplômés puissent être initiés à la fouille archéologique, à la gestion des musées et des sites et monuments historiques sur le terrain.

C'est un fait bien connu qu'il n'existait pas de formation universitaire en archéologie, et cela aussi bien en Algérie que dans nombre de pays du monde. De ce fait, la formation pratique ne pouvait se faire que lors de chantiers de fouilles de sauvetage qui commençaient à être sollicités dans différentes régions du pays, notamment avec le développement de nouveaux projets urbains comme par exemple à Tébessa, à Sétif, à Cherchell, et même à Tipasa. Aussi n'est-il pas étonnant, au vu de cette situation particulière que lors des années 1966 et jusqu'au début de la décennie de 1970, les premiers recrutements d'attachés de recherches au Service des Antiquités se comptaient alors sur les doigts d'une main! Il s'agissait alors en 1966 de Melle Fatima Kadra, de Rachid Dokali, de Robert Lequément et de moi-même, rejoints un peu plus tard par Abderrahmane Khélifa, Said Dahmani et Messaoud Maadad, ancien *moudjahid* et ancien prisonnier à Sétif que Paul-Albert Février avait connu et aidé à reprendre ses études.

Certes, c'était une toute petite équipe animée et suivie quotidiennement par le professeur Paul-Albert Février et encouragée par M. Habib Hamdani et M. Sid Ahmed Baghli, au sein d'un Ministère que coiffait le Dr. Ahmed Taleb Ibrahim, très attaché à la promotion de la culture et de la recherche archéologique. C'est ce ministre qui m'a encouragé à participer, en 1966 et 1967, au chantier international qui se déroulait chaque été sur le fameux site punique de Kerkouane en Tunisie, sous la responsabilité du professeur M'hamed Hassine Fantar. Par la suite, j'ai participé, dans le cadre du premier accord culturel signé entre l'Algérie et l'Italie, à trois campagnes de fouilles (1968-1970) menées en été en Sardaigne sous l'autorité du professeur Sabatino Moscati, Directeur de l'Istituto del Vicino Oriente à Rome et du Surintendant de la Sardaigne, à Cagliari, M. Ferruccio Barreca.

Sur le terrain en Algérie, chacun d'entre nous se joignait à la collègue ou au collègue chargé.e de suivre des fouilles qui reprenaient dans différents sites et cette première équipe de quatre à six s'est vue augmentée, année après année, par des collègues dont les noms sont dorénavant liés aux sites et aux musées dont ils ont eu la charge. C'est ainsi que les circonscriptions archéologiques et les musées ont été progressivement pourvus de responsables et l'on peut citer la présence à Annaba, pour le site d'Hippone, M. Said Dahmani, à Timgad M. Mohamed Taghlioussa, à Cherchell M. Mahfoud Ferroukhi, à Tébessa M. Ali Soltani, à Tlemcen M. Benali

El Hassar puis M. Ammar Mahboubi, à Constantine M. Messaoud Maadad puis M. Ahmed Gaddouda, et à Djemila M. Mohamed Taouti et à Sétif M. Hafiane. Parmi les nouveaux collègues, certains venaient de terminer leurs études dans les universités de Bagdad, d'Athènes, du Caire, et de Damas. Une seconde génération de jeunes historiens-archéologues qui a rejoint le Service des Antiquités au début des années 1970 est venue renforcer l'équipe initiale et l'on a pu compter sur Melle Nacéra Benseddik, Mme Aicha Boukli, Mlle Malika Boutira, M. Mahfoud Ferroukhi, M. Ali Khelassi, Mlle Fatima Zohra Mataoui, M. Rachid Mihoubi, Mlle Anissa Mohammadi, M. Mohamed-Kheir Orfali, M. Mohamed Maadad et M. Abdellah Sail. Hélas, il a fallu déplorer la mort, dans un dramatique accident de voiture, lors d'une mission entre Sétif et Djemila, de Melle Anissa Mohammadi et de trois de ses collègues, ce qui a eu pour conséquence de donner un coup d'arrêt au projet d'établissement d'un Inventaire Général du patrimoine archéologique en Algérie.

Les fouilles de sauvetage constituaient pour nous tous une priorité. Il était cependant inscrit, conformément à la stratégie définie, le lancement de fouilles programmées pour une meilleure connaissance de certaines périodes restées insuffisamment étudiées. S'agissant des opérations menées dans le cadre de la recherche archéologique, et dans la mesure où la plupart des travaux ont été publiés dans le *Bulletin d'Archéologie Algérienne*, je me contenterai de signaler les orientations majeures qui avaient alors été définies: d'une part, l'urgence des interventions sur le terrain suite aux nouveaux travaux et suite au rapide développement et à l'expansion urbaine qui mettaient régulièrement au jour des structures archéologiques jusque-là enfouies, et d'autre part, les fouilles programmées qui bénéficiaient d'un financement régulier sur plusieurs années et qui ont porté davantage sur la période médiévale musulmane. J'ai organisé avec mes collègues une exposition présentée au Musée du Bardo intitulée *Dix Ans d'Archéologie Algérienne*²⁶ où ont été mentionnées pour la période islamique la fouille menée par M. Rachid Bourouiba à la Kala'a des Beni Hammad, celle conduite par M. Rachid Dokali sur la Mosquée de Mila, la fouille du site d'Agadir à Tlemcen et sur le site de Honain par M. Abderrahmane Khelifa et M. Said Dahmani. La fouille programmée sur le site des Djeddars, conduite par Melle Fatima Kadra, entrait également dans l'approche préconisée concernant une meilleure connaissance d'une période qui a coïncidé avec la fin de l'époque romaine et l'émergence de nouveaux royaumes berbères indépendants avant l'arrivée de l'Islam au Maghreb.²⁷ Parmi les fouilles d'urgence menées pour sauvegarder des sites menacés de disparition, celles ayant eu le plus de visibilité ont été menées par M. Robert Lequément à Tebessa sur le site de l'amphithéâtre d'époque romaine, et à Cherchell (antique Caesarea) l'emplacement d'un forum antique dégagé suite à une fouille menée par Mme Nacéra Benseddik dans le cadre de la coopération avec le British Museum, de même que la fouille de la RN11 à Cherchell par M. Mahfoud

26. Voir copie de la page de couverture de la brochure de cette exposition.

27. Fatima Kadra, *Les Djeddars: monuments funéraires Berbères de la région de Frenda (Wilaya de Tiaret)* (Alger: Office des Publications Universitaires, 1993).

Ferroukhi. Enfin, c'est suite au lancement, en 1968, d'un chantier de construction d'un hôtel à proximité de Tipasa par l'architecte Fernand Pouillon, que j'ai conduit pendant quatre ans une fouille qui avait débuté par une intervention d'urgence et qui a permis la découverte d'une nouvelle nécropole d'époque paléochrétienne.²⁸ L'abandon, au centre de la ville de Sétif, des bâtiments de la garnison militaire et le projet d'implantation à leur place d'un centre commercial a également donné lieu à une fouille de sauvetage à laquelle ont participé plusieurs chercheurs du Service des Antiquités, sous la responsabilité de Mlle Fatima Kadra.

Les débuts de la coopération internationale dans le domaine du patrimoine culturel

Dès les premières années de l'indépendance, et à l'initiative des ministres qui se sont succédés à la tête du Ministère de l'Information et de la Culture jusqu'à l'année 1982, date de la création du Ministère de la Culture, il a été fait appel à la fois à la coopération multilatérale et à la coopération bilatérale.

C'est tout d'abord avec l'ICCROM²⁹ qui a dépêché en 1969 son Directeur Général, M. Harold Plenderleith, accompagné du professeur Giorgio Torraca, responsable du Laboratoire de l'ICCROM, en vue d'effectuer une visite de travail dans les Musées d'Alger ainsi que sur le site de Tipasa où l'on venait de découvrir, lors de la première phase d'une fouille de sauvetage, un caveau enfoui sous le sable où des fresques représentaient un paysage paradisiaque. Au-dessus de ce caveau était édifiée une tombe en forme de *mensa*³⁰ recouverte d'une mosaïque. La mosaïque avait pu être déposée au Musée, mais le caveau devait être conservé in situ. De cette visite était née l'idée de créer un laboratoire central de restauration à Alger. Malheureusement, ce projet développé par la suite par une mission de l'UNESCO n'a pu voir le jour à cause des restrictions financières dont souffrait le secteur du patrimoine.

Par ailleurs, la Casbah d'Alger a d'emblée retenu l'attention de l'UNESCO, et plus particulièrement de son Directeur Général, M. Amadou Mahtar M'Bow, qui a appuyé le lancement d'un projet financé par le PNUD.³¹ Compte tenu de la complexité et de l'ampleur des opérations prévues pour la réhabilitation de la Casbah d'Alger, deux experts de réputation internationale, le Polonais Gontarczek et le Turc Akcura ont été mis à la disposition du ministère de l'Information et de la Culture grâce au financement du PNUD, pour accompagner pendant deux ans la mise en place de l'Atelier Casbah. Parallèlement à ce travail de conservation architecturale,

28. Mounir Bouchenaki. *Fouilles de la nécropole occidentale de Tipasa (Matarès), 1968-1972* (Alger: Société nationale d'édition et de diffusion, 1975).

29. Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels, créé à Rome par l'UNESCO en 1956.

30. Table de repas funéraire.

31. PNUD, Programme des Nations-Unies pour le Développement. Bureau d'Alger, dirigé par Christoph Jaeger en 1973.

une fouille a été menée en 1973 sous la responsabilité de M. Abderrahmane Khelifa dans l'un des quartiers de la Casbah avec la collaboration scientifique du prestigieux archéologue polonais, professeur Mikhailovsky, Membre de l'Académie des Sciences de Pologne. Toute cette opération mériterait à elle seule une étude et une analyse complètes pour tirer les leçons d'une action de longue haleine de réhabilitation urbaine qui n'a, hélas, pas répondu à tous les espoirs. La Casbah d'Alger n'a pu être classée sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO qu'en décembre 1991, à Santa Fè (États-Unis), alors que les six autres sites algériens, le Parc National du Tassili, la Kala'a des Beni Hammad, la Vallée du Mzab, Timgad, Djemila et Tipasa l'avaient été déjà en 1982. Depuis lors, et à la date de rédaction de cet article,³² aucun autre site algérien n'a été présenté à l'UNESCO pour sa reconnaissance comme site du patrimoine mondial.

Avec les ONG spécialisées dans le domaine du patrimoine culturel, des contacts ont été pris très tôt, entre 1970 et 1975, avec l'ICOM³³ et l'ICOMOS³⁴ avec d'une part la création de comités nationaux algériens et d'autre part l'invitation en Algérie du Président de l'ICOMOS, M. Raymond Lemaire, et du Secrétaire Général de l'ICOM, M. Luis Monreal.

Des réunions de travail ont eu lieu avec le Président de l'ICOMOS et avec l'architecte M. Samir Abdulac permettant la présentation de l'un des tous premiers rapports sur la Casbah d'Alger. Avec le Secrétaire de l'ICOM, M. Luis Monreal, que j'ai accompagné en 1975 dans sa visite aux Musées nationaux d'Alger et sur le site de Djemila, a été évoqué le projet de création d'un Musée National retraçant toutes les étapes de l'histoire de l'Algérie, de la Préhistoire à nos jours. L'appui du Sous-Directeur des Beaux-Arts, M. Sid-Ahmed Baghli, membre du Comité Exécutif de l'ICOM était essentiel. Un terrain servant d'assiette au futur musée a été désigné dans la zone située entre le Palais du Peuple et l'Hôpital Mustapha. Pour le suivi, l'ICOM a dépêché à Alger M. Georges-Henri Rivière, conseiller spécial de l'ICOM et concepteur du Musée des Arts et Traditions Populaires à Paris, accompagné de l'architecte M. Jausserand. Hélas, les contraintes financières n'ont pas permis d'effectuer ce projet qui reste encore dans les cartons. En revanche, M. Georges-Henri Rivière, accompagné de l'architecte M. Mohamed Sahraoui qui effectuait son service national auprès du département des monuments historiques, a eu une immense admiration pour l'Oasis de Bou-Saada. Lors de sa première mission dans cette ville en 1969, et sur avis du Conseiller artistique du Ministère, le célèbre miniaturiste Mohamed Racim, l'expert G.-H. Rivière a conçu le projet de création d'un Musée consacré au peintre Etienne Dinet,³⁵ un des fondateurs des peintres orientalistes à la fin du XIX^{ème} siècle. Ce Musée a pu être réalisé plus tard suite à un décret présidentiel datant de 1993.

32. Octobre 2021.

33. ICOM, Conseil International des Musées.

34. ICOMOS, Conseil International des Monuments et Sites.

35. Etienne Dinet, peintre converti à l'Islam et prénommé Nasr Eddine a choisi de vivre à Bou-Saada.

Par ailleurs, dans le cadre d'une approche maghrébine, le Ministère de l'Information et de la Culture, sous la direction du Ministre Ahmed Taleb Ibrahim, a pris l'initiative, en 1972, de créer l'Association Maghrébine pour l'Archéologie, les Musées et les Monuments Historiques. Le premier bureau de cette association qui s'est réuni d'abord à Alger puis à Tipasa était composé de Mme Naïma Khatib-Boujibar (Maroc), M. Azeddine Beschouch (Tunisie) et l'auteur du présent article. Le siège désigné de cette association dont le but était de développer une coopération maghrébine dans les domaines du patrimoine culturel a été fixé à Tipasa, dans un ancien hôtel, connu par les écrits d'Albert Camus, sous le nom d'Hôtel du Rivage. Il avait été acquis en 1970 par le Ministère de l'Information et de la Culture. En dépit de trois réunions successives qui se sont tenues une fois par an entre les chercheurs maghrébins, en 1972, 1973 et 1974, de la publication de deux numéros d'une nouvelle revue, et de quelques missions conjointes sur des chantiers archéologiques, il a fallu malheureusement se résigner à la dissoudre en 1975.

Lancement de la coopération bilatérale durant une première décennie après l'indépendance (1966-1976)

Dans le cadre de la coopération bilatérale, ce sont essentiellement des experts de quatre pays qui ont participé soit à des programmes de recherches archéologiques, soit à des travaux de conservation et restauration de monuments historiques. Il s'est agi, dans un ordre chronologique, de la coopération avec l'Italie, la Grande-Bretagne, l'Allemagne fédérale et la Pologne. Les contacts avec les experts français se sont déroulés plutôt dans le cadre universitaire, car le contentieux relatif aux Archives constituait alors un obstacle pour une coopération dans le domaine de la recherche archéologique. Une publication récente préparée par l'Ambassade d'Italie à Alger et datée de 2011, rappelle les différentes actions menées en collaboration avec les institutions scientifiques italiennes, en citant notamment la fouille entre 1975 et 1977 d'une villa d'époque romaine située entre les villages de Tipasa et du Nador, et qui a été co-dirigée par le professeur Andrea Carandini³⁶ et moi-même. Il y eut également une campagne de restauration partielle du Mausolée du Médracen,³⁷ situé dans la Wilaya de Batna, a été menée pendant deux ans (1974-1976) par un couple d'architectes italiens, Mme Paola et M. Paolo Donati, sous la supervision du professeur Antonino di Vita, Directeur de l'École Italienne d'Archéologie à Athènes et ancien Inspecteur des Antiquités de Libye. De plus, comme suite à la mission à Alger, en 1972, du Professeur Sabatino Moscati, Président de l'Académie dei Lincei et de l'Istituto del Vicino Oriente à Rome, une campagne de prospection archéologique de la basse vallée de la Seybouse a été effectuée sous la direction du conservateur du site d'Hippone, M. Said Dahmani, en collaboration avec une équipe d'archéologues italiens conduits par le professeur Ferruccio Barreca, Surintendant de Cagliari.

36. Andrea Carandini, Professeur émérite et à présent Président du Conseil Supérieur de l'archéologie en Italie.

37. Imadghassen, selon la nouvelle terminologie.

Du côté de la coopération engagée avec la Grande Bretagne, elle a été menée par le professeur Shepard Frere, spécialiste de l'époque romaine et par le professeur R. W. Hamilton, spécialiste de l'époque islamique, notamment en Jordanie et en Palestine qui se sont engagés à lancer une coopération dans le domaine de l'archéologie antique et l'archéologie médiévale. Et c'est sur la base d'un accord avec le British Museum qu'a été lancée, entre 1977 et 1981, pour la première fois en Algérie, une fouille conjointe algéro-britannique sur le site de Cherchell, avec les archéologues algériens Mme Nacéra Benseddik et M. Mahfoud Ferroukhi et l'archéologue anglais M. Timothy Potter, Conservateur du département romain du British Museum.³⁸ En outre, deux archéologues anglais plongeurs de l'Université d'Oxford, MM. York and Davidson, ont effectué des plongées sous-marines avec l'utilisation d'un sonar sur le littoral de Tipasa en été 1967 et 1968. Leurs relevés ont permis l'identification de l'emplacement du port antique par les restes enfouis des jetées en pierre de part et d'autre des îlots qui se situent face à la colline dite de Sainte Salsa.³⁹

La coopération algéro-allemande a porté sur deux sites, d'une part à Lambèse (Tazoult) en 1975, lors d'une mission que j'ai codirigée avec les professeurs Von Petrikovits et Friedrich Rakob en vue de mieux comprendre, à travers une série de sondages, le fonctionnement de la 'fabrica', un des bâtiments annexes du Prétoire qui avait été établi comme quartier général de la III^{ème} Légion Auguste. Le second site a été choisi pour effectuer une fouille d'urgence pour donner suite aux menaces d'extension d'un village à proximité du site de Siga, où se retrouvent les traces de l'ancienne capitale de la Numidie orientale à l'époque du Roi Syphax. La fouille que j'ai dirigée en 1976 et 1977 a vu la participation des professeurs Friedrich Rakob, Chef de la mission archéologique allemande à Carthage et du professeur Christoph Rüger, Directeur du Musée du Rheinisches Landesmuseum de Bonn. Elle a permis d'éviter une implantation moderne qui aurait détruit à jamais les vestiges de l'ancienne capitale numide. La présence du Professeur F. Rakob en Algérie a permis la réalisation de relevés précis de deux monuments emblématiques de l'époque des royaumes numides, le Mausolée de Beni Rhenane, appelé également Kerkour el Araï, situé près de Béni-Saf et la Souma du Khroub, située près de Constantine.

L'initiative prise de confier au laboratoire du Rheinisches Landes Museum de Bonn les objets en métal trouvés à la Souma du Khroub et conservés au Musée de Constantine depuis les années 1920, a permis de faire des découvertes de grande valeur. C'est ainsi qu'avec l'accord du Ministre de l'Information et de la Culture, M. Abdelhamid Mehri et l'appui de l'Ambassadeur d'Algérie à Bonn,

38. Nacéra Benseddik et Timothy W. Potter. *La fouille du Forum de Cherchell, rapport préliminaire*, supplément au *Bulletin d'Archéologie algérienne* (Alger: Ministère de la Culture et du Tourisme, 1986); Nacéra Benseddik et Timothy W. Potter, *La fouille du forum de Cherchell: 1977-1981* (Alger: Agence Nationale d'Archéologie et de Protection des Sites et Monuments Historiques, 1993).

39. Mounir Bouchenaki. "A propos du port antique de Tipasa," *Revue d'histoire et de civilisation du Maghreb* 8 (1970): 23-41.

M. Mohamed Sahnoun, une grande exposition sur la Numidie a été inaugurée en Novembre 1979.⁴⁰

Avec la Pologne, l'initiative revient au Ministre de l'Information et de la Culture, M. Réda Malek. Il a décidé de signer, en 1978, un accord avec la Pologne et en particulier avec l'entreprise d'État dénommée PKZ pour commencer à effectuer un relevé précis et une mise hors d'eau du Palais du Dey qui coiffe la Casbah d'Alger. J'ai été envoyé en mission à Varsovie pour voir les travaux de restauration du Palais Royal et inviter à Alger les experts qui travaillaient sur ce bâtiment endommagé pendant la Seconde Guerre Mondiale. Cette première phase des travaux s'est achevée en 1981 par une grande exposition présentée au Palais du Dey avec la remise d'une centaine de rapports et de relevés sur l'ensemble du bâtiment. Malheureusement, les difficultés liées à l'obtention de crédits supplémentaires n'ont pas permis la poursuite des travaux qui se sont limités à la restauration du plafond en bois polychrome de la salle principale du Palais.

En guise de conclusion, il y a lieu de souligner les difficultés principales liées aux types particuliers de travaux que menait l'institution chargée des fouilles archéologiques, des musées et des monuments et sites historiques. Il s'agissait alors d'une direction centrale au sein du Ministère de l'Information et de la Culture dont j'ai eu la charge entre 1975 et 1981, et qui n'avait pas la flexibilité nécessaire pour des activités opérationnelles portant sur l'ensemble du territoire algérien. Plusieurs rapports dont certains appuyés par le PNUD d'Alger ont conduit à la conclusion qu'il fallait passer à une phase de décentralisation de cette direction et de mise en place de moyens financiers à la hauteur des exigences qui ne cessaient de s'agrandir. Tous les ministres chargés depuis 1966 à la fois du département de l'Information et de celui de la Culture, à savoir M. Ahmed Taleb El Ibrahimy, M. Réda Malek, M. Abdelhamid Mehri, M. Boualem Bessaïeh et jusqu'à la création du Secrétariat d'État à la Culture et aux Arts Populaires qu'a dirigé M. Mohamed Larbi Ould Khelifa à compter de 1981, puis à la création d'un Ministère de la Culture en 1982, avec comme premier titulaire M. Abdelhamid Meziane, ont été saisis de demandes répétées de décentralisation du secteur du patrimoine culturel et de mise à sa disposition de moyens financiers adéquats. L'idée initiale était de créer, à l'instar de ce qui avait été fait dans d'autres pays, une institution sous tutelle du Ministère, mais avec la flexibilité nécessaire permettant de mener rapidement des missions et des interventions sur le terrain.

Il aura fallu attendre l'année 1987 pour qu'un Décret Présidentiel (no. 87-10 du 6 Janvier 1987) soit pris portant création de L'Agence Nationale d'Archéologie et de Protection des Sites et Monuments Historiques "dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière." Un travail patient, appuyé par le PNUD, avait été mené par les responsables du Ministère de la Culture alors récemment créé (1982) pour enfin parvenir à ce résultat qui donnait pour la première fois naissance à une structure

40. Exposition intitulée *Die Numider: Reiter u. Könige nördl. d. Sahara*, dont j'étais co-organisateur avec le Directeur du Musée M. Christoph Rüger.

autonome de gestion du patrimoine, placée bien entendu sous la tutelle du Ministère. Une première ébauche évoquait la création d'un Office dont l'acronyme, ONAMAS (Office National d'Archéologie, des Musées et des Monuments et Sites) avait même commencé à être diffusée. Mais c'est finalement la structure de type "Agence" qui a été retenue et son premier directeur nommé en 1989, M. Abderrahmane Khelifa, à qui succèdera de 1994 à 1996 le professeur Mohamed el Mostefa Filah. Les transformations administratives les plus récentes de ce secteur datent des années 2005 et 2008 avec deux nouveaux organismes: L'Agence Nationale d'Archéologie et de Protection des Sites (ANAPS) a été transformée en Office National de Gestion et d'Exploitation des Biens Culturels Protégés (OGEBCP) suite au Décret du 22 décembre 2005 et a été créé par la suite le Centre National de la Recherche Archéologique (CNRA) inauguré le 14 Février 2009.

Bibliographie

- Baghli, Sid-Ahmed. *Les aspects de la politique culturelle de l'Algérie*. Collection Les politiques culturelles. Paris: UNESCO, 1977.
- Beghdadi-Rebahi, Ymouna. "L'institutionnalisation des services du patrimoine Algérien (1962-1975) à la recherche d'une voie." *Majallat Qazāya Tārīkhiya* 12 (2020): 144-60.
- _____. "Les débuts de l'Archéologie Algérienne, 1962-1990, Etat des lieux." *IKOSIM* 7 (2018): 41-60.
- Benseddik, Nacéra. "L'Archéologie antique en Algérie, hier et aujourd'hui (1954 -2004)." *Insaniyat* 39-40 (2008): 193-201.
- Benseddik, Nacéra et Timothy W. Potter. *La fouille du forum de Cherchell: 1977-1981*. Alger: Agence Nationale d'Archéologie et de Protection des Sites et Monuments Historiques, 1993.
- _____. *La fouille du Forum de Cherchell, rapport préliminaire*, supplément au *Bulletin d'Archéologie algérienne*. Alger: Ministère de la Culture et du tourisme, 1986.
- Bouchenaki, Mounir. "Récentes recherches et étude de l'Antiquité en Algérie." *Antiquités africaines* 15 (1980): 9-28
- _____. *Fouilles de la nécropole occidentale de Tipasa (Matarès), 1968-1972*. Alger: Société nationale d'édition et de diffusion, 1975.
- _____. "A propos du port antique de Tipasa." *Revue d'histoire et de civilisation du Maghreb* 8 (1970): 23-41.
- Février, Paul-Albert. *Fouilles de Sétif. Les basiliques chrétiennes du quartier nord-ouest*. Paris: Editions du CNRS, 1965.
- Gutron, Clémentine. "Archéologies maghrébines et relectures de l'histoire. Autour de la patrimonialisation de Paul-Albert Février." *L'Année du Maghreb* 10 (2014): 163-80.
- Hamdani, Habib. "Archéologie algérienne depuis l'Indépendance." *Bulletin d'Archéologie Algérienne* I (1962-1965): 1-8.
- Kadra, Fatima. *Les Djeddars: monuments funéraires Berbères de la région de Freneda (Wilaya de Tiaret)*. Alger: Office des Publications Universitaires, 1993.
- Khaled, Amine. "Institutions culturelles en Algérie. L'administration entre hégémonie et impuissance, Mémoire de Master, Université de la Sorbonne, Paris, Juin 2006.
- Khelifa, Abderrahmane. "Bilan de la recherche archéologique musulmane en Algérie (1962-2004)." *Insaniyat* 39-40 (2008): 177-92.
- Lancel, Serge. "Fouilles de la nécropole occidentale de la Porte de Césarée à Tipasa." *Bulletin d'Archéologie Algérienne* IV (1970): 149-266.

- Lassus, Jean. "Le Service des Antiquités en Algérie (1957-1967)." *Revue Archéologique*, nouvelle Série, 2^{ème} fascicule (1967): 361-71.
- Leveau, Philippe. "Caesarea de Maurétanie et son territoire. Contribution à l'étude des rapports ville-campagne dans l'empire romain." Thèse de doctorat sous la direction de Paul-Albert Février, Université d'Aix-Marseille, 1979.
- Lézine, Alexandre. *Algérie: Conservation et restauration des monuments historiques (avril-juin 1966)*. Paris: UNESCO, 1966.
- Mazari, Kahina. "Archéologues au bord de la crise de nerfs: pratiques archéologiques en Algérie." In *Pratiquer les sciences sociales au Maghreb*, dir. Mohammed Almoubaker et François Pouillon, 381-92. Casablanca: Centre Jacques-Berque, Fondation du Roi Abdul-Aziz Al Saoud pour les Études Islamiques et les Sciences Humaines, 2014.
- Oulebsir, Nabila. *Les usages du patrimoine, Monuments, musées et politique coloniale en Algérie (1830-1930)*. Paris: Editions de la Maison des sciences de l'Homme, 2004.

العنوان: رهانات وتحديات السنوات الأولى للأركيولوجيا الجزائرية (1966-1976)

ملخص: هذا المقال شهادة حول الآثار وحماية التراث الثقافي بالجزائر. ويتناول تدبير التراث الأثري من خلال وضع القوانين والمؤسسات وتكوين الجيل الأول للأثريين والقيام بأولى الحفريات الأثرية بعد استقلال البلاد وكذا التعاون الدولي الثنائي والمتعدد الأطراف في هذا المجال. في ضوء تجربة الكاتب الشخصية، يتوخى الإدلاء بشهادة حول الانجازات والاختراقات والمعوقات التي طبعت مسار الأركيولوجيا الجزائرية خلال عشرية 1966 و1976. وهي بذلك تضع رهن الباحثين معطيات تمكن من استشراف التطورات اللاحقة لعلم الآثار بالبلاد.

الكلمات المفتاحية: أركيولوجيا، تراث ثقافي، شهادة، الجزائر.

Titre: Enjeux et défis des premières années de l'archéologie algérienne (1966-1976)

Résumé: Cet article est un témoignage portant sur la recherche archéologique et d'une manière plus générale sur la protection du patrimoine culturel en Algérie. Il retrace la prise en charge du patrimoine archéologique, à travers la législation, les institutions, la formation de la première génération d'archéologues, l'initiation des premiers chantiers de fouilles et les coopérations multilatérale et bilatérale dans ce domaine. A travers l'expérience vécue de l'auteur, il est question de témoigner des réalisations, des échecs et des contraintes qui ont marqué l'archéologie algérienne pendant la décennie de 1966 à 1976. Elle met à disposition de la communauté scientifique les données permettant d'appréhender l'évolution ultérieure de cette discipline dans le pays.

Mots-clés: Archéologie, patrimoine culturel, témoignage, indépendance, Algérie.

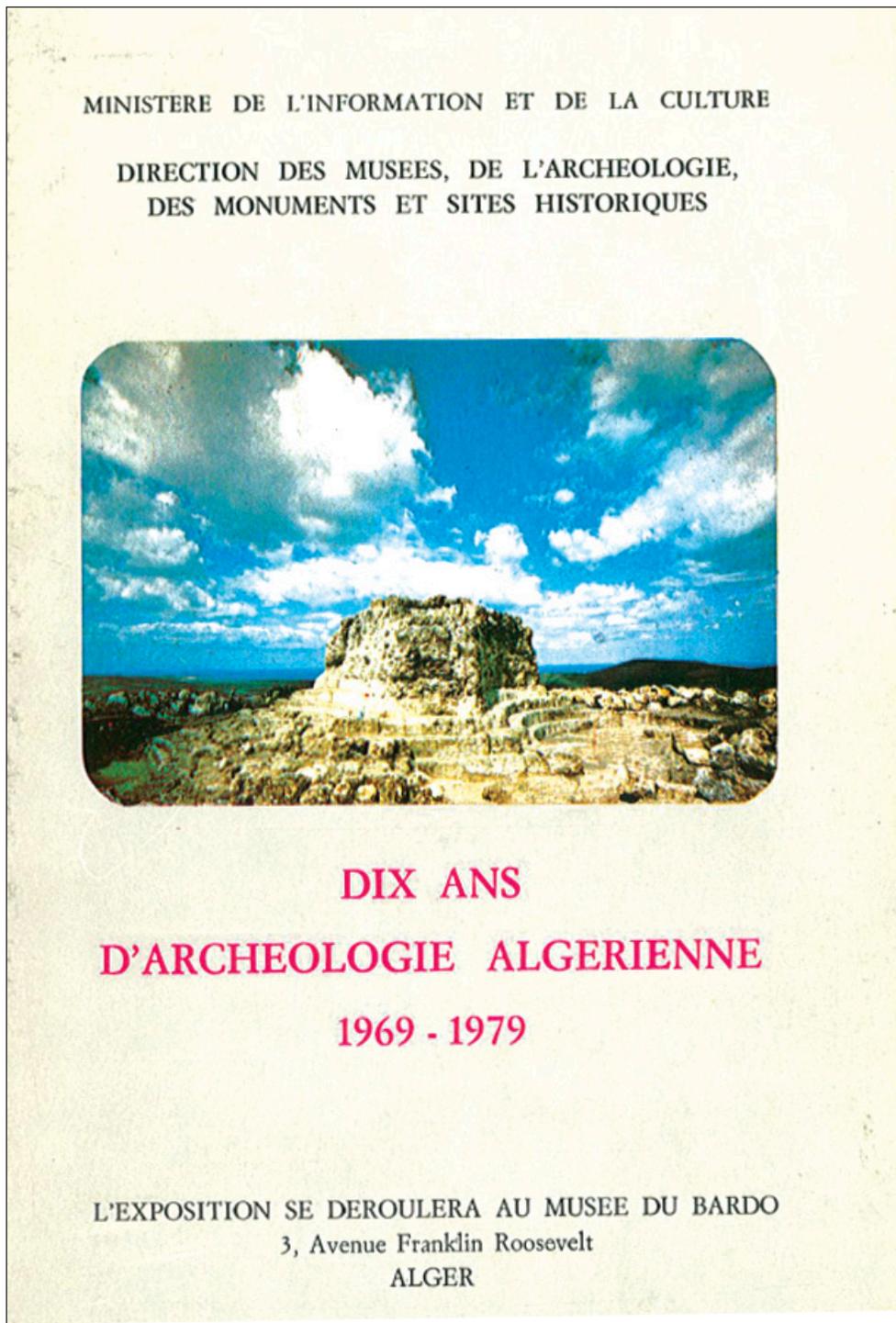


Fig. 1: Copie de la brochure intitulée “Dix ans d’archéologie algérienne,” organisée en 1979.